

### **Peu de suspense avant. Aucune réponse satisfaisante après.**

Solidaires FP a rencontré le ministre de la fonction publique Stanislas Guérini ce 21 février.

Solidaires avait peu d'illusions sur ce que le ministre allait annoncer lors de cette rencontre tant ses propos dans les médias ces dernières semaines étaient clairs. Le tableau avait même eu tendance à s'assombrir fortement après les annonces de Bruno Le Maire prévoyant notamment 700 millions d'économies à faire dans la fonction publique ce qui va aggraver encore les conditions de travail des agent·es du fait des non recrutements mais aussi dégrader les services publics.

Le futur projet de loi est annoncé au deuxième semestre 2024. Les notions de "rémunération au mérite" et de "performance" ont été réaffirmées par le ministre pour un projet de loi qualifié "d'historique". Il semble que son caractère historique sera principalement lié aux attaques contre le statut des agent·es.

Il apparaît également que 2024 sera bien une année blanche pour les salaires de la fonction publique

Il n'y a donc aucune réponse valable du ministre aux légitimes revendications salariales des personnels qui ont pourtant subi le gel du point d'indice pendant plus de 10 ans avec des pertes abyssales et subissent comme tout un chacun l'inflation galopante qui s'installe même si avec des taux moindres.

Pour Solidaires, il n'est ni possible ni admissible que les agent·es ne soient pas entendu·es. Au-delà de tous les thèmes qui sont prévus à l'agenda social et qui ne diffèrent pas foncièrement de ce qui était prévu avant le remaniement, l'aspect salarial revêt un caractère d'urgence absolu.

Solidaires attend du ministre qu'il prenne des mesures immédiates d'ampleur pour les salaires. C'est par le rapport de force et la mobilisation collective que les agent·es iront chercher ce qui leur est dû.

On ne peut remercier sans cesse les agent·es publics sans revaloriser leur rémunération.

**Solidaires appelle l'ensemble des agent·es publics à la grève pour leurs salaires le 19 mars.**